

de construction d'Owen-Sound s'est élevé à \$16,500.

M. BENNETT : Le gouvernement paye à la Compagnie d'Owen-Sound l'ouvrage qu'elle fait, mais a-t-il été remboursé par quelqu'un en faveur de qui il aurait fait du dragage qui pourrait être d'une nature privée ?

L'honorable M. HYMAN : J'apprends qu'il n'y a pas eu de remboursement.

Ontario—Port d'Owen-Sound—Dragage et travaux de protection en pilotis, \$14,000.

M. SPROULE : Pourquoi cet item ?

L'honorable M. HYMAN : Pour assurer une profondeur de vingt pieds d'eau dans le canal. On travaille au prix ordinaire de \$8 l'heure.

M. SPROULE : Il y a une autre somme au budget supplémentaire pour ces mêmes travaux ?

L'honorable M. HYMAN : C'est pour la continuation de ces mêmes travaux.

Ontario—Pembroke—Quai, \$43,000.

L'honorable M. HYMAN : Cette entreprise est adjugée depuis quelque temps, mais c'est depuis peu que le département a arrêté le choix d'un emplacement. Il n'y a que deux semaines que l'entrepreneur a reçu ordre de commencer les travaux. Il peut donc être nécessaire de prolonger le délai.

M. BLAIN : La proposition appartient-elle au gouvernement ?

L'honorable M. HYMAN : Le quai est situé au bas d'une rue publique.

M. BLAIN : Quel est sera le coût total ?

L'honorable M. HYMAN : On calcule que l'entreprise coûte à \$43,000 en tout. Elle a été adjugée pour un peu moins de \$42,000.

M. BLAIN : Est-ce tout ce qu'elle coûtera ?

M. HYMAN : Oui, sauf une faible somme à ajouter comme toujours en prévision des dépenses éventuelles.

M. BLAIN : Quel est l'entrepreneur ?

L'honorable M. HYMAN : W. J. Poupore.

Penetanguishene, Ont.—Dragage et autres améliorations, \$22,000.

M. BENNETT : Que faut-il entendre par "autres améliorations" ?

L'honorable M. HYMAN : Les réparations à la jetée sur lequel s'élève le phare vis-à-vis la maison de correction. Ces réparations coûteront \$1,200.

M. BENNETT : Pourquoi le gouvernement fédéral fait-il des réparations à la propriété du gouvernement de la province ?

L'honorable M. HYMAN : Parce que le phare est entretenu par les autorités fédérales.

Port-Perry, Ont.—Dragage du port, \$2,200.

L'honorable M. HYMAN : Cette somme d'argent n'a pas été employée l'an dernier à cause de la difficulté d'obtenir un dragueur.

M. VROOMAN : Je voudrais interroger le ministre au sujet du barrage de Lindsay baigné par les mêmes eaux que Port-Perry. Je crois que le ministre a envoyé son ingénieur sur les lieux examiner ce barrage qui est un ouvrage très ancien et qu'il faut réparer. Le ministre constatera que l'ingénieur, dans son rapport, recommande d'en construire un nouveau. J'espérais que le budget renfermerait un crédit pour ces travaux, mais je n'ai encore rien pu découvrir.

L'honorable M. HYMAN : Il me semble qu'il y a un rapport de l'ingénieur sur ce sujet au ministère. Je le ferai examiner, et si je constate que les études n'ont pas été suffisantes, je serai bien aise de confier à un autre fonctionnaire le soin de visiter le barrage et de présenter un rapport.

M. BLAIN : Port-Perry appartient-il à l'Eat ?

L'honorable M. HYMAN : Il n'y a rien au ministère qui prouve le contraire. L'honorable député a-t-il des renseignements en ce sens ?

M. BLAIN : Je n'ai pas de renseignements qui puissent être utiles au comité, mais je suis porté à croire que ce port appartient à deux particuliers. Je pensais le ministre en mesure de m'éclairer.

L'honorable M. HYMAN : Je n'ai aucun renseignement sur ce sujet. L'honorable député doit saisir la différence qu'il y a entre une dépense pour draguer un port qui n'appartiendrait pas au gouvernement et une dépense pour réparer un quai appartenant à des particuliers. L'honorable député veut probablement parler des travaux de dragage exécutés dans un autre port baigné par les eaux du lac Ontario. Tout ce que je puis dire, c'est que je serai bien aise d'étudier cette question, car la seule cause qui ait retardé les travaux de dragage a été, semble-t-il, la difficulté de se procurer un dragueur.

Port-Stanley, Ont.—Dragage, \$4,000.

L'honorable M. HYMAN : Depuis deux ans, Port-Stanley est devenu un port important qu'utilisent de 150,000 à 300,000 habitants de l'ouest d'Ontario. De nombreuses années durant, il fut en la possession d'une compagnie de chemin de fer qui préférait en faire un port fermé plutôt qu'un port libre. Il passe maintenant aux mains des autorités fédérales. Des bacs à vapeur qui font la traversée des lacs y apportent maintenant, hiver comme été, la houille qu'on faisait venir auparavant par Détroit en contournant les lacs. Ainsi, ce port, outre qu'il offre un refuge aux vaisseaux, dessert un commerce important. A part le présent crédit, une au-